



Habilitation amiante SS4

Les directions de l'INRS et de la DRP ont pris la décision d'arrêter la mise en œuvre du dispositif de formation externe Amiante ss4, soumis à habilitation. Concrètement, pour les entités habilitées, il n'y a plus d'instruction des demandes d'habilitation ni d'animation envers ce public.

A partir du **1er octobre 2024**, la déclaration de session ne sera plus possible. Cela laisse du temps aux entités concernées pour faire face à des engagements si tel est le cas.

À partir du **31 décembre 2024**, il ne sera plus possible d'émettre des certificats ss4 à partir de Forprev, le dispositif sera définitivement clos.

Précision importante : L'INRS continue à proposer les formations et certifications de formateurs Amiante SS3 et SS4, aussi bien les formations initiales que les MAC.

Bilan 2023 de la campagne de contrôle des entités habilitées

Comme évoqué sur notre newsletter 33 d'août 2023, l'équipe formation a procédé à une campagne de contrôle sur pièces des entités habilitées. La synthèse de notre évaluation fait apparaître le niveau moyen de satisfaction.

Situation administrative		Correct
Programmes		
Intitulé et niveau de la formation		Correct
Présence des logos		Incorrect
Objectifs		Incorrect
Prérequis, nombre de stagiaires et durée de la formation		Correct
Mention d'animation par un formateur certifié		Non conforme
Éléments de contenu		Incorrect
Évaluation certificative		Incorrect
Information relative au MAC		Correct
Déroulés pédagogiques (DP)		
Intitulé et niveau de la formation		Correct
DP détaillé (objectifs, contenu, méthodes pédagogiques, situation d'apprentissage, moyens et ressources, évaluation, durée)		Incorrect
Séquences d'ouverture et de clôture		Correct
Domaines de compétences, compétences et sous compétences conformes au référentiel		Incorrect
Actualisation du DP		Incorrect
Nombre de page du DP		Non conforme
Correct	Incorrect	Non conforme

La campagne de contrôle 2024 se prépare. Afin d'accompagner les futures entités habilitées concernées, l'équipe formation proposera des séances d'échanges en présentiel ou distanciel sur les éléments contrôlés et les attendus du réseau. Une invitation leur sera envoyée dans les prochaines semaines précisant les modalités de cette action.

Contact : prevention.habilitation@carsat-mp.fr

Retrouvez-nous sur www.carsat-mp.fr, notre page dédiée



Date limite de transmission FORPREV pour la CNH de juin : 31/05/2024



SST nouvelles versions

De nouvelles publications des documents SST sur le Cloud INRS dédié : mises à jour & intégration de nouveautés :

- FAQ SST
- Guide des données techniques et conduites à tenir
- Manuel du formateur

L'INRS diffusera l'information via la boîte de dialogue Forprev (module de communication), en direction des entités habilitées, des Formateurs de Formateurs et des Formateurs.

Nouvelle zone FORPREV

Dans la rubrique "MON ENTITE" de votre compte entité vous pouvez renseigner un contact principal en cliquant sur le bouton "actualiser les informations"

La collecte de ces informations facilite la prise de contact des chargés d'habilitation pour vous accompagner au mieux dans vos démarches. Merci de les maintenir à jour.

⚠ Organismes de Formations : Les informations ne sont pas forcément les mêmes que celles saisies pour la diffusion sur les listes présentes sur le site web de l'INRS.

